

CERTIBIOCIDÉ

Certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides :

- catégorie nuisibles : RS6442
- catégorie désinfectants : RS6440

Objectif :

- Certifier les compétences des décideurs, utilisateurs, acquéreurs, vendeurs de certains produits biocides réservés aux professionnels



Organisation de la formation

Sessions prévues :

- **Désinfectants (1 jour /7h) :**
 - Nous consulter
- **Nuisibles (3 jours/21h) :**
 - Nous consulter

Voie de formation

Formation professionnelle continue

Lieu

CFPPA, site de Montardon ou à distance

Pour d'autres dates, nous consulter

Nombre de places ouvertes : de 9 à 15

Modalités

Public

- Chefs d'entreprise et salariés ayant pour mission l'utilisation des produits biocides

Prérequis

- Aucun prérequis
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH

Pièces administratives

- Contacter le secrétariat du CFPPA - inscription sur la plateforme.

Modalités financières

- Tarif journée formation : 180€
- Prise en charge éventuelle par un fonds de formation selon votre situation (VIVEA, OCAPIAT...) ou CPF



Contenu de la formation

le Certibiocide est un certificat individuel qui atteste que son titulaire a suivi une formation réglementaire sur l'usage sécurisé et raisonné des produits biocides. Il vise à :

- Renforcer la sécurité des utilisateurs
- Réduire les risques pour la santé et l'environnement
- Assurer une traçabilité dans la distribution des produits biocides

Catégorie nuisibles :

- TP14 : produits rodenticides
- TP18 : produits insecticides
- TP20 : produits de lutte contre d'autres vertébrés

Catégorie produits désinfectants :

- TP2 : algicides non destinés à l'application directe sur êtres humains ou animaux
- TP3 : hygiène vétérinaire
- TP4 : denrées alimentaires et aliments pour animaux

- Connaître la réglementation sur les produits
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits (gestion des effluents, des déchets organiques,...)

Modalités pédagogiques

- Présentiel ou à distance
- Études de cas, mutualisation des expériences et explicitation, ateliers et échanges

Modalités de validation

Pour obtenir la certification :

- Une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions validé par le ministère en charge de l'environnement.
- Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées.
- Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences avant d'obtenir la certification (2h).

Retrouvez ici toutes les infos : statistiques, rémunérations, aides, taux de satisfaction...

